



CONVOCATION ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE ET ORDINAIRE DU COMITE DEPARTEMENTAL

L'Assemblée Générale du Comité départemental de Basket Ball des YVELINES aura lieu le :

LUNDI 17 JUIN 2019 à partir de 18h30 à MAUREPAS

(à La salle des Fêtes 7, rue Evariste-Galois, dans la zone d'activités Pariwest
78310 MAUREPAS)

Les associations sportives sont représentées par leur Président (e) ou par un membre mandaté par celui-ci (celle-ci).

Ces personnes doivent être licenciées à la FFBB et présenter leur licence à la Commission de Vérification des Pouvoirs lors de l'émargement.

Aucun vote par procuration n'est autorisé.

Vote par correspondance : il n'est pas autorisé.

Le nombre de voix de chaque Association Sportive est égal au nombre de licenciés de celle-ci établi à la date du 31 mars 2019

L'ordre du jour de l'Assemblée Générale Extraordinaire et Ordinaire vous sera adressé avec le rapport moral et le rapport financier début juin.

Assemblée générale extraordinaire

Une assemblée générale extraordinaire est convoquée afin de voter sur :

- La modification des statuts du Comité Départemental des Yvelines de Basket Ball,

La proposition des modifications des statuts vous sera transmise avec l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Extraordinaire.

Election aux postes vacants du Comité Directeur

Lors de l'Assemblée Générale Ordinaire aura lieu l'élection de **5** membres du Comité Directeur (Article 6 des Statuts).

Rappel des formalités administratives liées à l'élection au Comité Directeur :

- Article 6.2 : est éligible au Comité Directeur, toute personne majeure jouissant de ses droits civiques, licenciée depuis au moins 6 mois à la date de l'élection au sein du Comité départemental des Yvelines
- Article 15.2 : un Groupement sportif ne pourra participer au vote s'il n'est pas en règle avec la trésorerie du Comité, de la Ligue et de la Fédération.
- L'élection se fera suivant la procédure prévue dans les Articles 16 des Statuts et l'Article 11 du Règlement Intérieur.
- Article 10 du Règlement Intérieur : les candidatures, doivent être adressées sur papier libre à Monsieur le Président du CD78 au 28 avenue de la République 78330 FONTENAY LE FLEURY par lettre recommandée avec accusé de réception accompagnée de la licence de la saison en cours ou par dépôt au siège du Comité contre signature.

Date limite de candidature : 16 mai 2019

La liste des candidats vous sera adressée le début juin 2019

Désignation des délégués du CD78 à l'AG de la FFBB en octobre 2019 à VITTEL

Conformément aux articles 10 des Statuts de la Fédération Française de Basket Ball, l'Assemblée Générale désigne selon les mêmes règles que celles qui régissent l'élection du Comité Directeur du Comité départemental de Basket Ball des Yvelines, les délégués à l'AG fédérale. Les délégués sont élus pour un an.

Il faut donc désigner 2 titulaires et 2 suppléants.

L'élection des délégués se fait par les Clubs dont aucune équipe Senior (masculine ou féminine) ne participe au Championnat de France ou à un Championnat Régional qualificatif au Championnat de France (pré-nationale) et par les licenciés « hors association ».

Les candidatures doivent être adressées à Monsieur le Président du Comité départemental du CD 78 par lettre recommandée avec avis de réception avant le 16 MAI 2019 (le cachet de la Poste faisant foi) ou par dépôt au siège du Comité contre signature.

Gilles GALCERAN
Président



Michel SAINTRAPT
Secrétaire Général

